

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

EPICERIE

01 janvier au 31 décembre 2021

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Procédure de consultation utilisée : **procédure adaptée**, en application des articles 27 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux MARCHES PUBLICS – **marché à bon de commande**.

CCAG applicable au présent marché : « Marchés de fournitures courantes et de services »

Pouvoir adjudicateur : Collège Bernard Palissy représenté par Patrick DEFAYE, Principal
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : Jean-Claude ZIENTEK (intendance).
Comptable assignataire : agent comptable Catherine DUBOUCHET

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE LA PROCEDURE :

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'une procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux MARCHES PUBLICS).

1.2 - Objet et forme du marché :

Le présent marché a pour objet l'achat **de produits d'épicerie** pour le Collège Bernard Palissy à Saint Léonard de Noblat. Le candidat doit répondre selon l'état des besoins ci-joint.

1.2.1 – conformité des produits et des livraisons

Les produits doivent répondre aux normes et aux règles de salubrité en vigueur et doivent être livrés dans des véhicules respectant les règles d'hygiène et de conservation des aliments. Toute marchandise ou livraison non conforme fera l'objet d'un renvoi et devra faire l'objet d'une livraison conforme dans les délais voulus.

1.2.2 – normes

Les fournisseurs devront également se référer aux recommandations édictées par le groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires. (GEMRCN ex GPEM/DA) du Ministère de l'Economie et des finances et de sa recommandation relative à la nutrition du 4 mai 2007 Approuvé par la décision n° 2007-17 du 4 mai 2007 du Comité exécutif de l'OEAP (N°J5-07 du 4 mai 2007).

Joindre un « certificat d'absence d'OGM » qui devra être signé et respecté.

1.2.3 – décomposition en lots et exigences de qualités

Le marché à conclure est constitué **de trois lots** :

- Lot 1 - Sec, accompagnements et condiments
- Lot 2 - Entrées et légumes en conserve
- Lot 3 - Desserts, sauces et boissons
- Lot 4 - BIO - épicerie

Les candidats peuvent présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Toute proposition ne répondant pas à l'intégralité du ou des lots sera rejetée.

PRODUITS DE QUALITE ET DURABLES ET PRODUITS BIO :

Références : Loi EGALIM n°2018-938 du 30/10/2018 et décret 2019-351 du 23/04/2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs, en application de l'article L230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.

La loi EGALIM et ses décrets d'application définissent les obligations à atteindre au 01/01/2022.

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'homme et de son environnement. Elle s'appuie sur le fonctionnement naturel des écosystèmes et ne recourt donc pas aux pesticides chimiques, aux engrais chimiques, aux médicaments chimiques ni aux OGM.

Elle offre au consommateur des produits de qualité, sur le plan sanitaire et **nutritionnel**.

L'agriculture biologique est encadrée par une **réglementation** stricte, à laquelle chaque opérateur de la filière doit se soumettre. Des contrôles sont réalisés au moins une fois par an par des organismes certificateurs indépendants. Le système de contrôle en agriculture biologique offre les meilleures garanties de traçabilité au consommateur. L'agriculture biologique n'est pas une marque, c'est un mode de production très contrôlé qui reçoit un label (le **label AB**).

Les autres critères de la loi EGALIM sont :

- Les produits bénéficiant d'un label mentionné dans l'article R.230-30-3 du CRPM fixés par décret du 23 avril 2019
- Les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel pêche durable
- Les produits bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique »
- Les produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie

Les lots BIO et produits de qualité et durables de ce marché seront spécifiés sur le document des « Etat des besoins recensés pour l'année 2021 ».

Les candidats s'attacheront à détailler les modes de production mis en œuvre. Les produits labellisés BIO ou EGALIM (SIQO : label rouge, AOC/AOP, IGP, STG, issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale...) devront être clairement identifiés dans l'offre des candidats.

1.2.4 - Passation et exécution des commandes

Les commandes sont passées par bon de commande ou par téléphone jusqu'à 48 heures avant la livraison. En cas d'impossibilité de fournir le produit demandé ou de respecter la date de livraison, les modifications ne seront acceptées qu'après accord préalable du service gestionnaire.

La livraison sera effectuée à la date prévue, le matin entre 6h30 et 10h00. Une modification des horaires pourra être acceptée avec accord du service gestionnaire. Les livraisons peuvent avoir lieu du lundi au vendredi. Les livraisons sont franco de port.

La fourniture sera livrée accompagnée d'un bon de livraison où seront précisés :

- la date de livraison
- la nature des produits
- les quantités livrées
- les prix unitaires et totaux

Il sera effectué une vérification qualitative et quantitative au moment de la réception des produits : tout produit non conforme sera refusé. Toute modification par rapport à la quantité ou qualité commandée, si la livraison est cependant acceptée, sera consignée sur le bon de livraison.

Les quantités portées sur les tableaux en annexe sont estimatives et ne constituent pas un minimum de commande.

1.2.5 – Durée du marché – Lieu d'exécution

Le marché est conclu du 01 janvier au 31 décembre 2021. Les marchandises devront être livrées au Collège Bernard Palissy, 11 rue Léon Jouhaux 87400 Saint Léonard de Noblat.

1.3 - Modalités de règlement du marché :

Aucune avance n'est consentie.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les paiements doivent intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture. Ils sont effectués par virement administratif sur le compte du titulaire.

Les factures porteront les mentions légales.

L'application éventuelle d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation prévue.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

Les prix sont unitaires et fermes jusqu'au terme du marché soit le 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 : PUBLICITE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Cette offre est consultable sur le site : <http://www.aji-france.com> rubrique « marchés publics »

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être demandés :

- A l'intendance du Collège : 05 55 56 38 38 (fax 05 55 56 38 39)
- A l'adresse mail : jean-claude.zientek@ac-limoges.fr

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites. Pour tous les documents, la signature du candidat doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Documents à fournir :

- La copie du jugement prononcé, s'il est en redressement judiciaire
- Les imprimés DC1, DC2 et ATTRI1 signés.
- L'acte d'engagement signé
- Le tableau de prix complété et signé (**à laisser impérativement au format *.xls**)
- Un relevé d'identité bancaire original doit aussi être fourni
- Le numéro d'agrément sanitaire

Ces différents imprimés sont accessibles sur le site du ministère des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le candidat doit par ailleurs préciser les fréquences et les conditions de livraison. **Livraison exigée par l'établissement : trois fois par semaine possibles sur toute la semaine.**

L'offre présente des prix unitaires hors taxes.

Les fiches techniques doivent être jointes au dossier (en fichier « .pdf »).

Les prix proposés seront fermes pour l'année 2021. Ils s'entendent emballages perdus, marchandises livrées franco de port au Collège. Ces prix sont définis avec deux chiffres après la virgule.

Le candidat pourra faire une offre commerciale de réduction sur catalogue pour les marchandises non listées. Il s'engage à faire profiter l'établissement de toute offre promotionnelle en deçà du prix du présent marché.

Des échantillons sur les produits suivants sont à fournir obligatoirement :

- **Petits pois carottes oignons**
- **Crème dessert caramel beurre salé**
- **Taboulé préparation**
- **Sauce au poivre**

Ces échantillons sont à remettre aux cuisines du collège Bernard Palissy dans les mêmes délais que le dossier.

ARTICLE 4 : TRANSMISSION DES OFFRES

Date limite de réception des offres : vendredi 13 novembre 2020 avant 12H00.

Les offres qui parviendraient au Collège après la date et l'heure indiquée ne seront pas examinées.

Les offres seront à adresser de manière dématérialisée sur la plateforme de publication AJI et devront être accompagnées des fiches techniques.

Attention : le collège sera fermé du 16 octobre 2020 à 17h00 au 01 novembre 2020 inclus

ARTICLE 5 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Examen des offres :

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants :

- 1. Qualité des produits : 40% (la commission d'appel d'offres examinera avec attention les informations concernant l'origine et le mode de fabrication du produit)**
- 2. Prix : 40%**
- 3. Qualité des services associés : présentation de l'offre, conditionnement : 5%**
- 4. Qualité des conditions de livraison : délais des livraisons, respect des dates et des heures de livraison 15%**

sera retenue.

Modalités d'attribution du marché :

L'offre la mieux classée suivant les critères ci-dessus est retenue. La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

ARTICLE 6 : PENALITES :

En cas de non respect caractérisé des clauses contractuelles, l'acheteur peut résilier le marché sans indemnité, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

SIGNATURE DU CANDIDAT (précédé de la mention « Lu et approuvé »)